



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



2022

Le Maire
Patrice SMOYER



Le mot du Maire

Obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire est une étape importante pour la préparation du budget primitif. C'est l'occasion de fixer les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré en anticipant autant que possible leurs implications pour les années à venir

Il permet ainsi aux élus d'exprimer leurs points de vue sur une politique budgétaire d'ensemble et constitue un moyen d'information du public sur les affaires communales et l'utilisation des impôts locaux, dotations et subventions allouées.

Lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2021, j'ai pris l'initiative de présenter un débat d'orientation budgétaire pluriannuel pour informer les membres du Conseil de la mise en œuvre des projets politiques portés par la majorité municipale, l'ensemble ayant fait l'objet par la suite d'une publication dans le bulletin municipal distribué dans chaque foyer milliaçois.

Cette démarche innovante avait en corollaire comme objectif d'anticiper les résultats attendus pour permettre à nos services d'agir dès le premier jour de l'année 2022. Ainsi, nous avons annoncé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2021 un excédent de fonctionnement d'un million d'euros, un excédent de recettes d'investissement de plus 1,5 million d'euros et des restes à réaliser, c'est-à-dire des dépenses engagées en 2021 à payer en 2022, d'un peu plus de 500.000 euros.

Fin janvier, en relation avec l'Agent Comptable du Trésor Public, nous avons été en mesure d'arrêter définitivement nos comptes avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement : + 1 031 455,30 €

Section d'investissement : + 979 687,41 €

Restes à réaliser : + 443 787,55 €

Cette pratique qui consiste finalement à faire du mois de décembre un mois charnière pour les services pour accélérer la fin des chantiers en cours et en lancer de nouveau dès janvier s'avère payante et sera reconduite jusqu'à la fin du mandat.

S'agissant du débat d'orientation budgétaire, comme je l'indiquais devant le Conseil municipal en novembre 2021, celui-ci revêt un caractère particulier, pour au moins trois raisons.

- 1- La mise en place du programme gouvernemental de soutien et de développement à la ruralité intitulé « *Petites villes de demain* » auquel notre équipe a décidé d'adhérer et de retenir comme axes **la santé, le développement de l'activité commerciale de centre-ville et la valorisation de notre identité culturelle.**
- 2- Saisir l'opportunité de l'uniformisation des règles budgétaires et comptables avec la mise en place du cadre comptable dit « M57 » pour **se doter d'outils d'analyse pour améliorer l'efficience de la dépense publique en réduisant les délais d'instruction des dossiers pour être les premiers bénéficiaires des subventions de nos partenaires et pour répondre au plus vite aux attentes des millaçois.**



2/20

- 3- La poursuite de la mise en œuvre de notre programme avec les marqueurs forts que sont par exemple **la rénovation de la Halle, du colombier, la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire, le projet d'une Maison d'art et d'artisanat et déjà l'ouverture de la Maison des associations.**

Ce faisant, notre démarche s'inscrit aussi dans la volonté d'améliorer notre communication en instituant un dialogue plus interactif avec la population. C'est dans ce cadre que nous avons souhaité accentuer notre politique de communication digitale pour continuer à valoriser notre patrimoine, nos commerces et plus généralement notre art de vivre milliaçois.

Vous l'avez compris, le budget 2022 sera un budget « interventionniste » mais réaliste qui, en regardant contrat par contrat, service par service, là où des économies peuvent être réalisées, doit nous permettre de contenir la hausse des prix de l'énergie, qui comme chaque foyer, nous touche de plein fouet, sans sacrifier la qualité des services rendus et de **pouvoir vous annoncer dès à présent qu'il n'y aura pas de hausse des impôts en 2022.**

Dans ce cadre, j'ai l'ambition de vous présenter, à vous mesdames et messieurs les adjoints au Maire, les conseillers municipaux et plus largement aux Milliaçois, ce que d'aucuns appellent le « nerf de la guerre » à savoir les orientations du budget communal, non pas pour le plaisir d'aligner des chiffres les uns après les autres mais pour souligner que nous vivons actuellement des changements importants et que nos choix d'aujourd'hui façonneront les contours de notre Commune pour les prochaines années.

Cette démarche postule une large information des administrés. Aussi, l'essentiel des informations sera publié dans le bulletin municipal. Les Milliaçois qui le souhaitent pourront nous adresser leurs questions à l'adresse mairie@milly-la-foret.fr

Je conclurai en vous disant que mon équipe et moi-même ne pourrions pas être au rendez-vous de nos engagements **sans l'investissement, le professionnalisme et parfois même le dévouement de tous les agents communaux qui quotidiennement répondent à de nombreuses sollicitations et coconstruisent à nos côtés l'avenir de Milly-la-Forêt.**

Je vous remercie,

Patrice SAINCARD



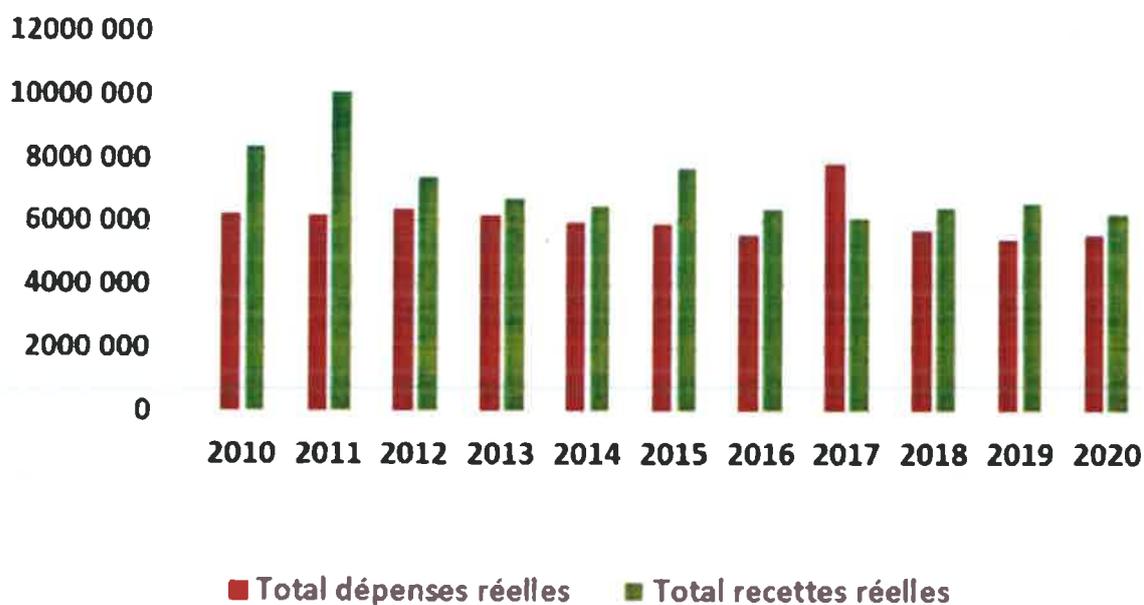
Dans Le livre « De mon ami », Anatole France écrit : « *ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir* ». C'est dans cet esprit que le rapport d'orientation budgétaire a été construit avec une analyse détaillée de nos comptes depuis 2010, complétée avec des projections pour les prochaines années.

I- EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE 2010 A 2020

a. Le taux de couverture des dépenses

Sur les dix dernières années, les comptes de la ville présentent un excédent global des recettes de fonctionnement sur les dépenses de plus de 11 M€, soit un taux de couverture de 54%

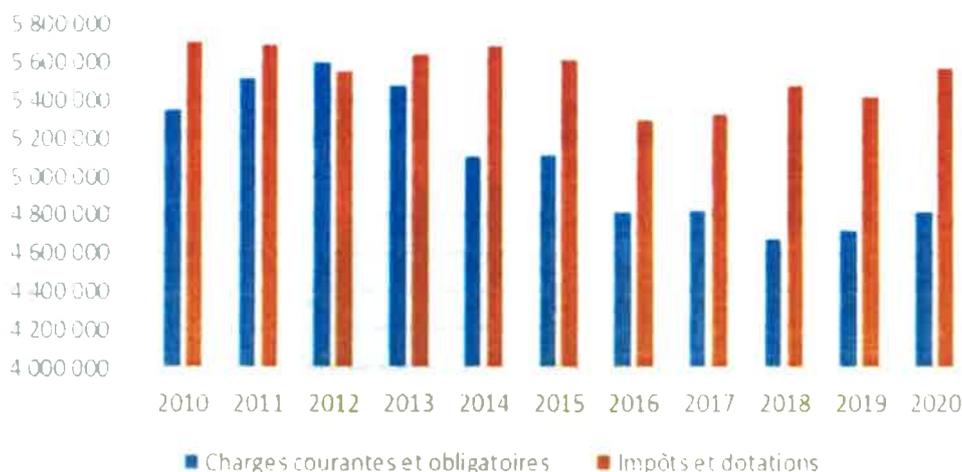
Sur cette période, le total des recettes et des dépenses aura été respectivement de 78.3 M€ et 66.8 M€¹. Dans le détail, la répartition de la couverture annuelle des dépenses par les recettes entre 2010 et 2020 est la suivante :



La ville dégage ainsi un autofinancement de ses dépenses courantes et obligatoires, dont les salaires, de près de 5 M€, couverts par les impôts et les dotations.

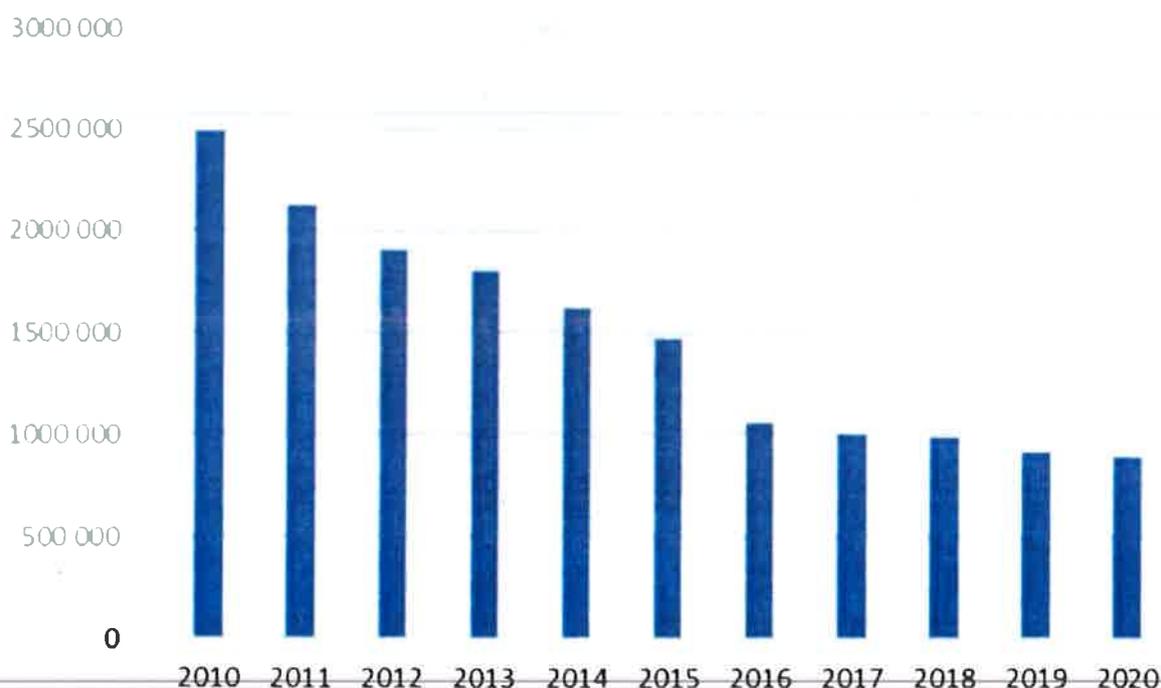
¹ Le total des recettes et dépenses a été corrigé à hauteur de 4.240.461€ correspondants aux écritures comptables pour la ZAE du Chénêt. (Compte de dépenses 67441 – versement aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière en 2014 et compte de recette 773 - Annulation de titres antérieurs)

Evolution de la couverture des dépenses obligatoires



Plus important, nous observons que la ville dégage un autofinancement tendanciel sur 10 ans qui lui permet aujourd'hui de poursuivre une politique d'investissement dynamique.

La situation apparaît d'autant plus remarquable que, à l'instar des autres communes, nous avons fait face à une baisse des dotations de l'Etat, réduites à 900.000 € en 2020 contre 2.5 M€ en 2010



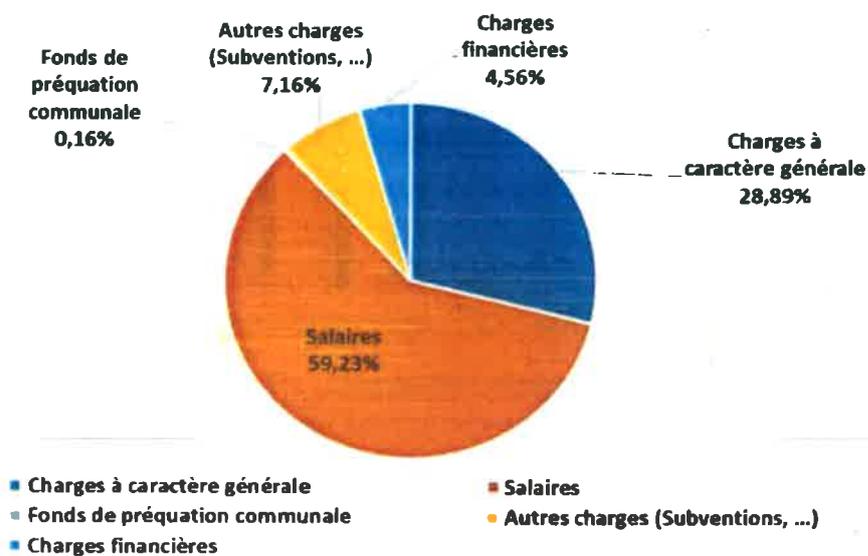
Evolution des dotations de l'Etat

Au-delà de la gestion rigoureuse des finances locales, plusieurs facteurs expliquent le maintien des capacités d'autofinancement de la ville, dont le transfert de la piscine à la CC2V.

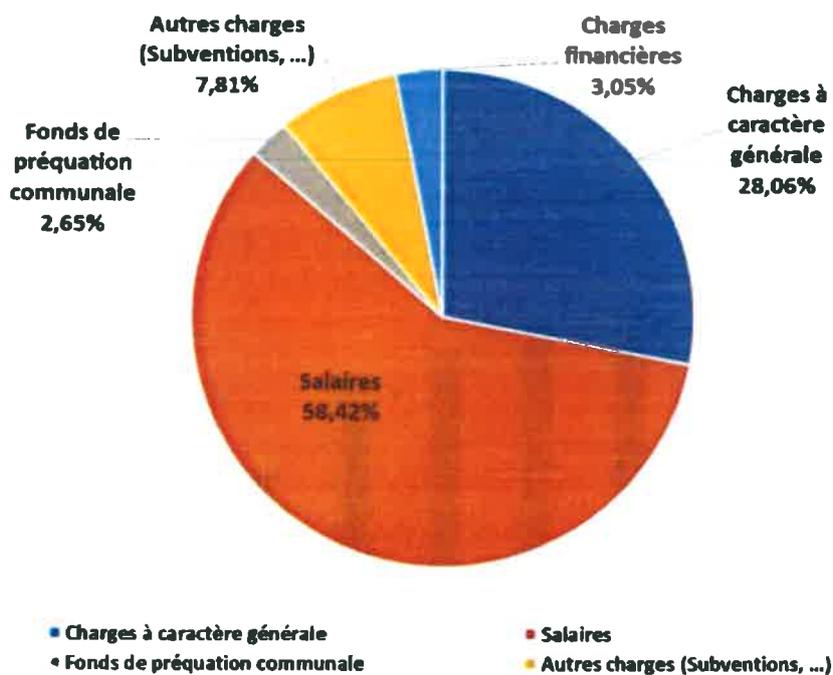
b. Evolution des dépenses

Nous observons une stabilité de la répartition des dépenses de fonctionnement.

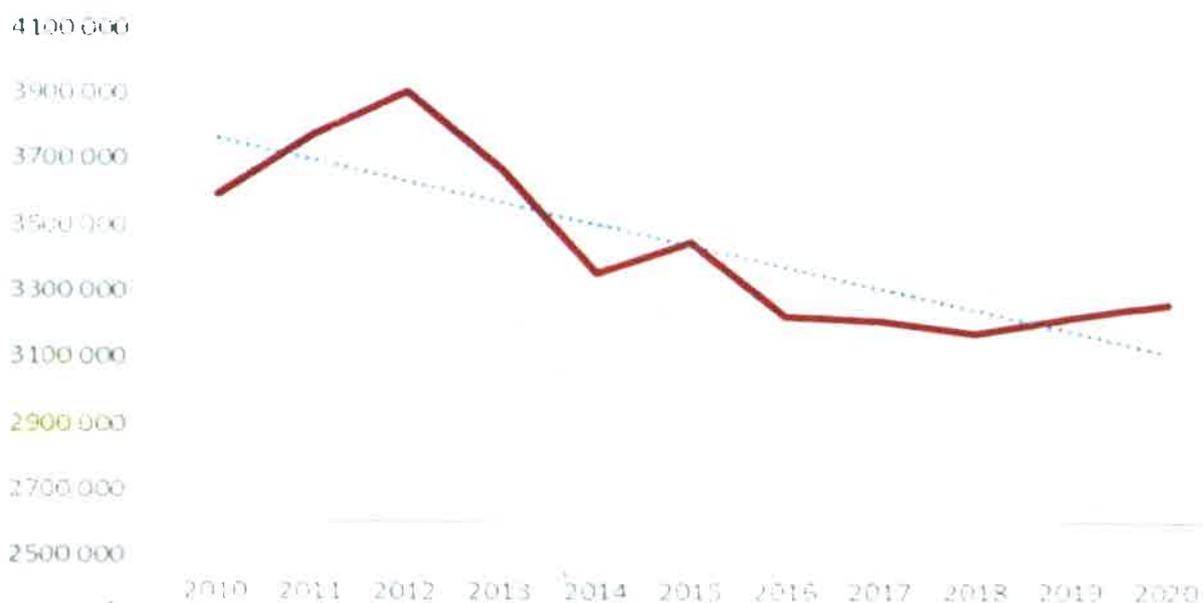
1. Répartition des charges en 2010



2. Répartition des charges en 2020



3. Evolution des dépenses de personnels



4. Evolution du taux d'endettement de la commune

Avec une stabilité dans la structure des dépenses, la ville a pu conduire une politique de désendettement continue qui lui permet aujourd'hui d'afficher un solde à devoir de 2,5 M€, soit un **taux d'endettement par habitant de 545€**.

Année	Intérêts	Capital	Total
2022	71 859 €	310 000 €	381 859 €
2023	63 593 €	210 000 €	273 593 €
2024	55 481 €	210 000 €	265 481 €
2025	47 061 €	210 000 €	257 061 €
2026	38 919 €	210 000 €	248 919 €
2027	32 256 €	185 000 €	217 256 €
2028	26 035 €	160 000 €	186 035 €
2029	19 667 €	160 000 €	179 667 €
2030	13 373 €	160 000 €	173 373 €
2031	7 079 €	160 000 €	167 079 €
2032	1 186 €	160 000 €	161 186 €
Total =	376 508 €	2 135 000 €	2 511 508 €

Tableau 1 : données INSEE 2018

Grâce à une gestion rigoureuse de nos finances depuis plusieurs années couplée à des taux historiquement bas, nous sommes en capacité de faire appel à l'emprunt à hauteur de 5 M€ à un taux fixe de 0.98% sur 20 ans pour financer nos projets d'avenir et laisser des marges de manœuvre pour la prochaine mandature.

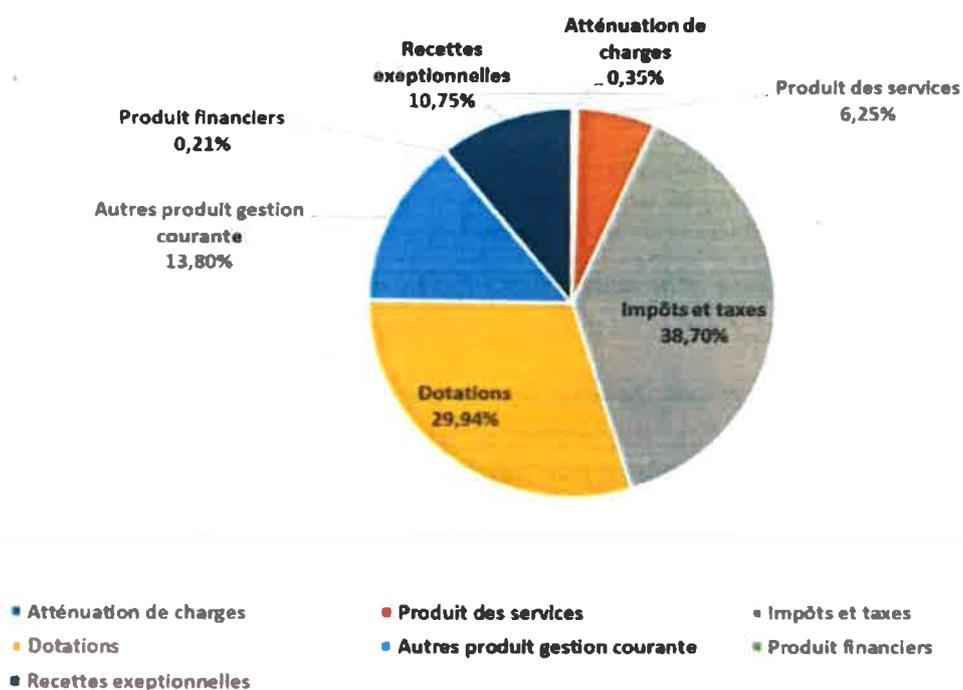
c. L'évolution des recettes

1. Evolution globale des recettes de la ville

Le total des recettes perçues depuis 10 ans s'élève à 78.3 millions d'euros, avec notamment des recettes exceptionnelles à l'instar de :

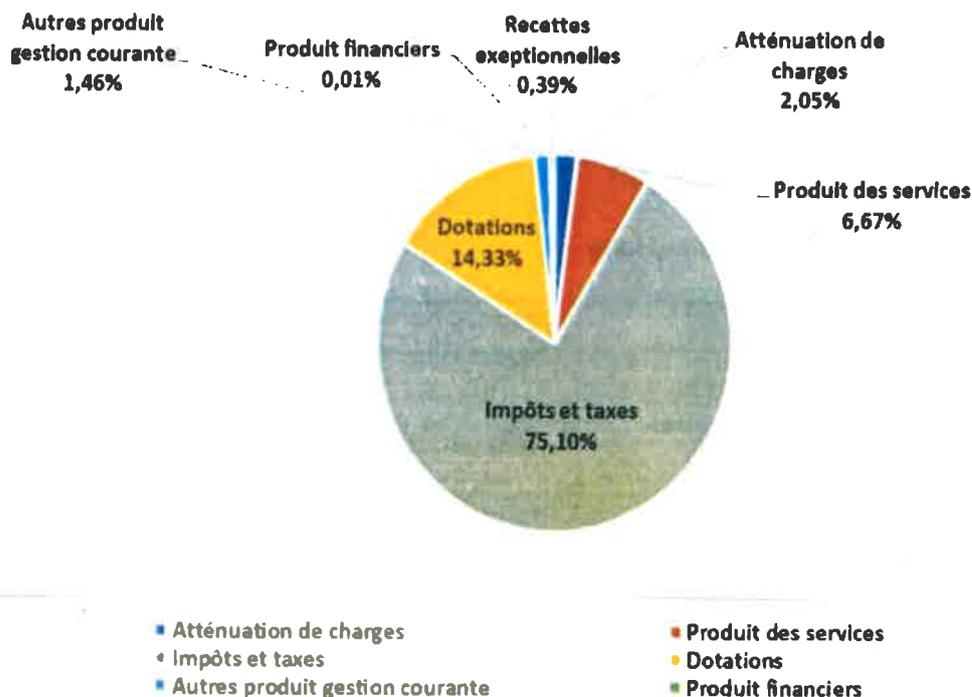
- 1.8 M€ en 2011 pour la vente des lots de l'immeuble rue Schoelcher en 2011
- 1.5 M€ en 2012 et 2015 pour la vente de lots sur la ZA du Chenêt
- 2.4 M€ en 2016 pour le transfert de la ZA à la CC2V²

2. Répartition des recettes en 2010



3. Répartition des recettes en 2020

² Opération enregistrée au budget annexe de la ZA



Sur les 10 dernières années, **l'équipe municipale a su maintenir ses capacités de dépenses de fonctionnement pour assurer le bien-être des milliacois à travers une offre de services complète, qui s'est enrichie en 2021 avec l'ouverture de l'Espace France Services.**

Au-delà des dépenses de fonctionnement courantes, **cette offre repose aussi sur le maintien de notre patrimoine communal et la création de nouveaux espaces comme la Maison des associations inaugurée le 16 octobre 2021, le parc du Moustier, le parking rue de Melun, la salle de danse, la rénovation des bâtiments caritatifs,**

Cette politique a permis de ne pas faire appel à l'emprunt grâce aux capacités d'autofinancement. Toutefois, aujourd'hui, **il importe de modifier cette approche pour ne pas déséquilibrer ce qu'on nomme couramment le « triangle d'or » des investissements.**

II- LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE

a. Les investissements d'avenir pour la Ville

La politique d'investissement portée par l'équipe municipale s'articule autour d'une vision de moyen et long terme dont l'objectif est de maintenir l'attractivité de la ville autour de deux axes forts : notre identité culturelle et l'accès au logement pour les jeunes milliacois.

i. Renforcer notre identité culturelle et patrimoniale

Initié lors du précédent mandat, le renforcement de notre identité culturelle et patrimoniale est porté par un programme en deux étapes :

• A COURT TERME, DES 2022 :

○ La réhabilitation de la Halle



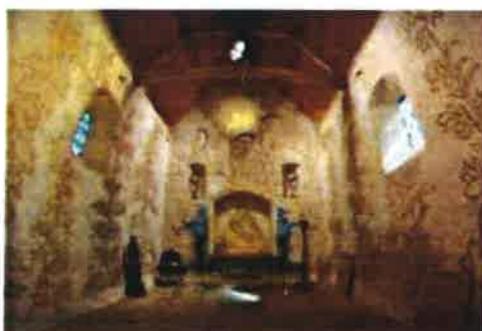
14 mois de travaux – Depuis février 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
713 416.39 € TTC	DRAC	196 064 €
	CD91	39.000 €
	Région	78.000 €
	Patrimoine	En cours

○ La réhabilitation du Colombier



6 mois de travaux – à partir de septembre 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
341 251,69 € TTC	PNR	43.000 €
	Etat	118.000 €

○ La réhabilitation de la Chapelle Saint-Blaise



14 mois de travaux – à partir d'octobre 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
443 052 € TTC	DRAC	177 221 €
	Région	88 611 €
	CD91	44 305 €
	Patrimoine	132 915 €

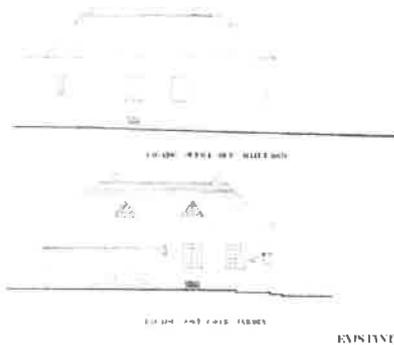
• A MOYEN TERME ENTRE 2022 ET 2026

○ La création d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP)



Une pré-étude a été lancée fin octobre aux fins de connaître les conditions optimales d'implantation dans notre ville d'une MSP avec la volonté que le projet soit porté par le secteur privé en partenariat avec l'ARS pour la mise en place d'un parcours de santé et des horaires d'ouverture du lundi au samedi.

- **Création d'une maison de l'art et de l'artisanat**



Porté par le programme « Petites villes de demain » avec un intérêt appuyé des services de l'Etat réaffirmé le 08 octobre 2021 lors de la présentation par la ville de ses ambitions pour la valorisation de son identité culturelle et patrimoniale. Les premières réunions de travail se sont tenues dès janvier 2022 avec un objectif de consultation des entreprises en septembre.

ii. Les investissements pour améliorer notre quotidien

- **Réhabilitation de l'Ecole Jean Cocteau**



10 mois de travaux – à partir de janvier 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
1 218 920,36 € TTC	DSIL	402 672,14 €

Positionnée dès l'origine sur le plan de relance 2021, la ville a choisi une rénovation d'ampleur de l'école Jean Cocteau.

Le projet consiste à créer une isolation extérieure associée à un système de chauffage et de ventilation économe en énergie.

- **Requalification des boulevards : 2022**

L'usure du temps, le stationnement des véhicules et les intempéries, érodent chaque jour nos boulevards et nos trottoirs avec l'accroissement des difficultés pour la circulation piétonne. **Il s'agira de retravailler les sols de nos boulevards et trottoirs avec de la grave pour garder le caractère rural de notre ville, à l'instar de ce qui a été réalisé place Gallieni** et qui met si bien en valeur notre monument aux morts.

Programme Phase 1	Montants estimés
Bd Maréchal JOFFRE, du château d'eau à la rue Farnault	123.000 €
Bd Marechal FOCH, du monument au mort au rond-point Chagot	110.000 €

○ **Rénovation des écoles**



La volonté de la municipalité est de mettre en place **un plan pluriannuel de rénovation de toutes les écoles** avec le changement des luminaires en éclairages LED encastrés dans des faux plafonds qui amélioreront l'acoustique, la peinture des murs, le changement des revêtements de sols à la fois pour des questions de confort des élèves, des enseignants et d'économie d'énergie. **Le coût estimé est de 350.000 €, soit un budget annuel de 70.000 €**

iii. Entretien nos investissements au quotidien

○ **Nettoyer régulièrement la ville**



La ville, après avoir acheté une mini-balayeuse, va se doter **d'une laveuse-décapeuse haute pression** qui nous permettra de nettoyer en profondeur les trottoirs, la Halle, les cheminements, **sans déjoindre nos pavés, ni recourir à des produits chimiques.**

Ainsi s'achève la présentation du débat d'ordination budgétaire 2022 et ouvre le débat des idées pour notre ville.